

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

COMPTABILITE ANALYTIQUE – GESTION DES COÛTS ET
ELABORATION DES BUGETS
(CONVENTION : C.P.N.A.E. – VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 71.16.12.U21.V2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTER- RESEAUX</p>
--

approuvé le 11 octobre 2007

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée à des employés administratifs concernés par des tâches comptables, des aides-comptables et des comptables, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les buts de la comptabilité analytique d'exploitation ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les différents types de charges et de coûts permettant de déterminer un coût de revient ;
- ◆ d'appliquer certaines méthodes traditionnelles et contemporaines de calcul de coûts de revient ;
- ◆ de choisir la méthode la plus appropriée à un cas donné ;
- ◆ de percevoir les enjeux de la budgétisation pour une gestion optimale de l'entreprise ;
- ◆ de participer à l'élaboration d'un système cohérent de prévision budgétaire.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'organisation de cette unité de formation et les objectifs poursuivis à travers son contenu s'inscrivent dans l'accord repris dans la Convention cadre conclue entre l'enseignement de promotion sociale et la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, plus précisément en son article 3 qui établit que les contenus et volumes horaires sont établis de commun accord entre les parties, sur base d'un cahier des charges élaboré par CEFORA.

Dans cette perspective et ce, conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juillet 2004 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence des exigences administratives ou réglementaires, notamment les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218.

Néanmoins, le suivi efficace et l'acquisition optimale des compétences associées à cette formation exigent que les étudiants disposent de connaissances prérequis suivantes :

2.1. Capacités requises

- ◆ développer les techniques de base de la comptabilité en partie double ;
- ◆ interpréter la terminologie courante et concevoir la comptabilité de façon logique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité analytique	CT	B	16
Gestion budgétaire	CT	B	10
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			26

4. PROGRAMME.

L'étudiant sera capable :

4.1. En comptabilité analytique

Face à des situations simples relatives aux procédés, procédures et aux règles d'une comptabilité analytique d'exploitation d'une entreprise,

- ◆ d'identifier les buts de la comptabilité analytique d'exploitation ;
- ◆ de comprendre l'interaction entre la comptabilité générale et la comptabilité analytique d'exploitation ;
- ◆ d'acquérir les techniques et méthodes d'analyse de la comptabilité analytique à mettre en œuvre pour :
 - classer les charges selon leur type : directes, indirectes, fixes, variables ;
 - établir une hiérarchisation des coûts ;
 - analyser un coût de revient dans ses différentes composantes en appliquant la méthode du full costing ;
 - définir les coûts standards et établir une liaison avec les coûts réels (analyse des écarts) ;
 - expliciter la méthode ABC.

4.2. En gestion budgétaire

- ◆ d'appréhender les enjeux de la budgétisation pour une gestion optimale de l'entreprise ;
- ◆ d'élaborer un système cohérent permettant l'établissement de budgets simples.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une situation relative à une gestion de comptabilité des coûts, en tenant compte des principes fondamentaux y afférents :

- ◆ d'appliquer les différentes méthodes de calcul de coûts étudiées ;
- ◆ de déterminer la méthode de calcul des coûts la plus adaptée à la situation ;

face à la situation comptable d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats et en utilisant la documentation usuelle,

- ◆ de mettre en œuvre ses connaissances, des méthodes selon une démarche justifiée pour réaliser les tâches usuelles de budgets simples.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence des procédures appliquées ;
- ◆ le niveau d'analyse ;
- ◆ le degré de logique dans l'enchaînement des diverses opérations à mener.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 11/10/2007

Date d'application : 01/01/2008

Date limite de certification : 01/01/2009

« Comptabilité analytique – gestion des
coûts et élaboration des budgets
(Convention C.P.N.A.E. – Volet
travailleurs) »

Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code CIRSO régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 16 12 U21 V2	701	Comptabilité analytique – gestion des coûts et élaboration des budgets (Convention C.P.N.A.E. – Volet travailleurs) (26 p.)	71 16 12 U21 V1	701	Gestion des coûts (Convention : C.P.N.A.E. – Volet travailleurs) (16 p.)			NEANT			
			71 16 13 U21 V1 +	701	Elaboration des budgets (Convention : C.P.N.A.E. – Volet travailleurs) (8 p.)						

Cellule « tableau de concordance »

p Compte analytique -gestion des coûts et élaboration des
budgets (CV CPNAE -Volet travailleurs)

Créé le 23/10/2007 14:22:00